



V009 : DECLARATION DES OPERATIONS D'INCINERATION OU DE TRAITEMENT DES MATERIAUX CONTAMINES PAR LES TERMITES

Article L133-5 du code de la construction et de l'habitation

IDENTIFICATION DU DECLARANT :

NOM, PRENOM	
PROFESSION ⁽¹⁾	
ADRESSE	
TELEPHONE (Fixe et/ou Portable)	
MAIL	

(1) Sur déclaration de l'intéressé (préciser si le déclarant est un professionnel de la démolition, un spécialiste du traitement contre les termites, ...)

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE D'OU PROVIENNENT LES BOIS ET MATERIAUX DE DEMOLITION CONTAMINES PAR LES TERMITES :

COMMUNE	
ADRESSE	
SECTION CADASTRALE	
N° DE PARCELLE, DE LOTS	

IDENTIFICATION DU LIEU DE MISE EN DECHARGE DES BOIS ET MATERIAUX DE DEMOLITION :

COMMUNE	
ADRESSE	
SECTION CADASTRALE	
N° DE PARCELLE, DE LOTS	

LE SOUSSIGNE DECLARE AVOIR EFFECTUER LES OPERATIONS SUIVANTES (2) :

INCINERATION :

TYPE DE MATERIAUX	
VOLUME APPROXIMATIF (m3)	

TRAITEMENT :

TYPE DE MATERIAUX	
VOLUME APPROXIMATIF (m3)	
TYPE DE TRAITEMENT (3)	
Raisons qui ont motivées l'impossibilité d'incinération des bois et matériaux sur place :	

(2) Cochez la ou les case(s) correspondante(s), selon les cas préciser la nature des opérations réalisées pour l'incinération, le conditionnement, le traitement des bois et matériaux infestés.

(3) Préciser les caractéristiques du traitement effectué (pour les traitements chimiques, préciser le nom de l'insecticide et les dosages utilisés, ...)

Fait à :		Cachet de l'entrepreneur :
Le :		
Signature du déclarant :		

Les données à caractère personnel collectées vous concernant sont destinées à la ville de Thouars pour la durée nécessaire à l'accomplissement des formalités administratives et légales, relatives à votre demande. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à RGPD@thouars.fr